



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE
SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA
RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT
DE MATÉRIEL**

Hammamet (Tunisie), 18-22 juillet 2005

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Les documents de la première réunion du Groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel sont accessibles sur l'Internet à l'adresse

<http://www.fao.org/ag/cgrfa/cgmta1.htm> .

Ils peuvent aussi être obtenus auprès du:

Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Département de l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

00100 Rome (Italie)

Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Par.</i>
I. Introduction	1-6
II. Élection des Vice-Présidents représentant les régions	7
III. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	8-9
IV. Observations générales relatives au premier projet d'Accord type de transfert de matériel	10
V. Examen du texte du premier projet d'Accord type de transfert de matériel	11-12
VI. Autres travaux	13
VII. Autres questions	14-15
VIII. Adoption du rapport	16

Annexes

- A. *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel établi par le Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel*
- B. *Ordre du jour, tel qu'adopté*
- C. *Mandat du Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel*
- D. *Liste des documents*
- E. *Liste des participants*

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

INTRODUCTION

1. La première réunion du Groupe de contact chargé de rédiger un projet d'Accord type de transfert de matériel, qui a été créé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa deuxième session, s'est tenue à Hammamet (Tunisie), du 18 au 22 juillet 2005. Elle a été précédée par des réunions régionales, les 15 et 16 juillet. Une liste des représentants désignés par les régions et de conseillers est jointe au présent document en tant qu'*Appendice D*.

2. M. Jose Esquinas-Alcazar, Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux délégués. Au nom du Directeur général de la FAO, il a remercié le Gouvernement tunisien de son hospitalité et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son appui financier. Il a rappelé que la réunion avait pour objet de négocier un projet d'Accord type de transfert de matériel destiné à être examiné par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa première session. Depuis le début du XXe siècle, l'érosion génétique était considérable et le niveau moyen d'interdépendance des pays pour les ressources phytogénétiques des principales cultures était d'environ 70 pour cent. Il était donc essentiel d'adopter une approche multilatérale de l'accès et du partage des avantages garantissant l'équité et la justice. M. Jose Esquinas-Alcazar a souligné que l'Accord type de transfert de matériel était l'instrument de la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, qui était au cœur du Traité.

3. M. Eng Siang Lim, Président du Groupe de contact, a remercié les Gouvernements de la Tunisie et des États-Unis d'Amérique au nom des membres du Groupe de contact. Il a également remercié le Centre de formation appliquée qui avait joué un rôle clé dans l'organisation du voyage et de l'hébergement des représentants de pays en développement. Il a noté les excellentes installations mises à la disposition des participants, qui contribueraient au succès de la réunion.

4. M. David Hegwood, Conseiller du Ministre de l'agriculture de la mission des États-Unis auprès de la FAO, a déclaré que son gouvernement était heureux de pouvoir apporter son soutien à cette réunion. L'adoption d'un Accord type de transfert de matériel faciliterait la ratification généralisée du Traité international. M. David Hegwood a remercié le Gouvernement tunisien, la FAO et le Centre de formation appliquée d'avoir participé activement à l'organisation de cette réunion.

5. M. Mustapha Sinaceur, Représentant de la FAO auprès de la Tunisie et Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a déclaré que la production alimentaire mondiale devrait croître de 60 pour cent d'ici à 2030 pour pouvoir nourrir quelque 2 milliards de personnes supplémentaires. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture seraient vitales pour y parvenir. Le Traité international et l'Accord type de transfert de matériel joueraient également un rôle clé. M. Mustapha Sinaceur a remercié les Gouvernements de la Tunisie et des États-Unis d'Amérique de leur soutien à la réunion.

6. M. Abdelaziz Mougou, Directeur général, Président de l'Institut d'enseignement et de recherche agricoles au Ministère de l'agriculture et des ressources hydriques, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Ministre de l'agriculture et des ressources hydriques et a remercié les États-Unis d'Amérique de leur soutien financier. Le Traité international, en tant qu'élément d'un programme plus vaste de la FAO, incluant le Programme spécial pour la sécurité

alimentaire, contribuait à la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale. Le Traité avait pour objet une gestion rationnelle et durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui permette la mise au point de nouvelles variétés en réponse aux changements environnementaux ainsi qu'aux ennemis et aux maladies des végétaux. Les ressources génétiques subissaient une érosion constante. Depuis 1992, ce phénomène avait suscité un certain nombre d'instruments internationaux, dont le Traité international, qui visaient à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il était important que les pays développés aident les pays en développement à participer pleinement aux efforts internationaux visant à gérer durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le plan d'action tunisien pour la biodiversité visait à renforcer l'infrastructure et les ressources humaines et à promouvoir la recherche et la gestion, ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles grâce à une approche participative. La Tunisie disposait de 26 zones protégées, dont trois intéressaient directement la région méditerranéenne. La Tunisie était en train d'établir une banque de gènes avec le plein appui du Président de la République. Cette banque faciliterait la recherche technique et scientifique dans le but d'accroître la production alimentaire. M. Mougou a déclaré que c'était un honneur pour la Tunisie d'accueillir la réunion et a souhaité aux délégués des débats fructueux afin qu'un projet d'Accord type de transfert de matériel puisse être soumis à l'Organe directeur à sa première session. Au nom du Ministre de l'agriculture et des ressources hydriques, M. Mougou a déclaré la réunion ouverte.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS REPRÉSENTANT LES RÉGIONS

7. M. Tewolde Berhan Gebre Egziabher (Afrique), M. Rashid Anwar (Asie), M. Bert Visser (Europe), M. Hadil da Rocha Vianna (Amérique latine et Caraïbes), M. Bryan L. Harvey (Amérique du Nord), M. Javad Mozafari (Proche-Orient) et M. John Madden (Pacifique Sud-Ouest) ont été élus Vice-Présidents représentant les régions.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

8. Le Président a proposé que la réunion commence par examiner l'incorporation des ajouts ou des amendements proposés par les régions dans le document intitulé *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel établi par le Secrétariat*¹, avant d'entamer des négociations sur chacun des articles. L'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés sur cette base.

9. Sur proposition du Président, un Groupe d'experts juridiques a été établi pour formuler des opinions sur toute question qui lui serait soumise par le Groupe de contact.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

10. Toutes les régions ont souligné qu'il importait de mettre en place un Accord type de transfert de matériel qui soit pratique, efficace et efficient, dans le respect des dispositions du Traité, de façon à faciliter l'application du Système multilatéral. Les régions ont souligné que les deux journées de consultations régionales qui avaient précédé la réunion avaient été extrêmement fructueuses et ont exprimé le souhait que des occasions analogues leur soient données lors des futures réunions. Elles ont remercié le Secrétariat de la FAO du *Premier Projet d'Accord type de transfert de matériel établi par le Secrétariat*, qui constituait une excellente base de départ pour les négociations. Elles ont également remercié le Gouvernement tunisien de son hospitalité et les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et d'autres pays de leur soutien financier.

¹ CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2.

EXAMEN DU TEXTE DU PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

11. Le Groupe de contact a examiné le projet d'Accord type de transfert de matériel qui avait été établi sous la direction et la supervision de son président, en consultation avec les présidents des groupes régionaux de la FAO et le président de la deuxième réunion du Comité intérimaire.

12. Le Groupe de contact a donc examiné et éventuellement révisé tous les éléments de l'Accord type de transfert de matériel. Il a adopté la version définitive du *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel* tel qu'il figure à l'*Annexe A* du présent document.

AUTRES TRAVAUX

13. Le Groupe de contact a examiné la procédure à suivre pour achever la préparation de l'Accord type de transfert de matériel de façon qu'il puisse être examiné en vue de son adoption par l'Organe directeur du Traité à sa première réunion. Il est convenu qu'il aurait besoin de tenir une réunion supplémentaire à cet effet, qui devrait comprendre deux journées de consultations régionales préparatoires, fin 2005 ou début 2006. Il devrait pour cela disposer des ressources financières extrabudgétaires nécessaires. Il a donc lancé un appel aux pays donateurs pour qu'ils mettent ces ressources à sa disposition en temps opportun, notamment pour faciliter la participation des pays en développement. Pour préparer cette réunion:

- le Secrétariat devrait communiquer le *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel* à tous les représentants désignés par les régions, ainsi qu'aux présidents des groupes régionaux de la FAO à Rome;
- le Groupe de contact a demandé que toutes les observations émanant des pays d'une même région soient adressées aux vice-présidents du Groupe de contact représentant cette région, avec copie aux présidents des groupes régionaux de la FAO à Rome. Le Secrétariat ferait suivre toutes les observations qu'il recevrait aux vice-présidents du Groupe de contact représentant les régions, de façon qu'elles soient prises en compte pour la préparation de la prochaine réunion.

AUTRES QUESTIONS

14. Le Groupe de contact a voté une mention de remerciement au Gouvernement tunisien hôte de la réunion, ainsi qu'aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et d'autres pays ayant fourni un appui financier. Il a reconnu l'importante contribution du représentant de la FAO auprès de la Tunisie à la préparation de la réunion, en coordination avec le Centre de formation appliquée. Il a remercié le président de sa direction éclairée et efficace, grâce à laquelle les débats avaient eu lieu dans une atmosphère constructive et productive. Il a remercié en particulier le Groupe d'experts juridiques, qu'il avait établi, et son président, M. Brett Walker (Pacifique Sud-Ouest), de leur précieux soutien.

15. Le Groupe de contact a également remercié le Secrétariat d'avoir préparé et appuyé la réunion avec une grande efficacité.

ADOPTION DU RAPPORT

16. Le Groupe de contact a adopté son rapport le vendredi 22 juillet 2005 à 19 h 45.

ANNEXE A

**PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL
ÉTABLI PAR LE GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA
RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL¹**

1. PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE

1a. Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé « le Traité ») a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente et unième session, le 3 novembre 2001 et est entré en vigueur le 29 juin 2004.

1b. Le Traité a pour objet la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.

1c. Les Parties contractantes, dans l'exercice de leurs droits souverains, ont établi un système multilatéral, tant pour favoriser l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture que pour partager de façon juste équitable les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, dans une perspective complémentaire et de renforcement mutuel.

1d. Le présent accord est l'Accord type de transfert de matériel tel qu'adopté [conformément à l'Article 12.4 du Traité] dans la décision *** adoptée par l'Organe directeur le (*date*). [Le présent accord doit être appliqué d'une manière qui soit compatible avec les objectifs et les dispositions pertinentes du Traité.] [Le présent accord est conclu [et sera appliqué [et interprété]] dans le cadre du Traité.]

[1e. Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme modifiant de quelque manière que ce soit les droits et obligations des Parties contractantes en vertu du Traité et d'autres accords internationaux.]

2. PARTIES À L'ACCORD

2.1 Le présent accord de transfert de matériel (ci-après dénommé « le présent accord ») est [conforme à l'Accord type de transfert de matériel] [l'Accord type de transfert de matériel mentionné à l'Article 12.4 du Traité].

2.2 Le présent accord est conclu

ENTRE: (*nom et adresse du fournisseur – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé*) (ci-après dénommé « le fournisseur »),

ET: (*nom et adresse du bénéficiaire – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé*) (ci-après dénommé « le bénéficiaire »).

¹ Comme indiqué dans son mandat (Annexe C), le Groupe de contact est composé de représentants désignés par les présidents des groupes régionaux de la FAO, de leurs conseillers et de représentants d'organisations internationales spécifiées.

[2.3 Les Parties contractantes au Traité prendront des mesures pour s'assurer que les Parties au présent accord qui relèvent de leur juridiction s'acquittent des obligations découlant du présent accord.]

2.4 Les Parties au présent accord conviennent de ce qui suit:

3. DÉFINITIONS

3.1 Aux fins du présent accord, les termes et expressions ci-après sont à entendre comme suit:

« *Organe directeur* » désigne l'Organe directeur du Traité;

« *Système multilatéral* » désigne le Système multilatéral établi en vertu de l'Article 10.2 du Traité;

« *Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* » désignent tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture;

« *Matériel génétique* » désigne tout produit d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité;

« *Commercialiser* » désigne l'acte consistant à vendre ou louer un (plusieurs) produit(s) ou concéder une licence pour un (plusieurs) produit(s) à des fins pécuniaires.

Par « *produit* », on entend

Option 1

[une variété, une lignée, des matériels de sélection, [des gènes ou toute autre unité fonctionnelle de l'hérédité,] [des tissus ou du matériel *in vitro* et des semences et autre matériel de multiplication dérivé du matériel reçu] [ou tout résultat [d'innovations] [de développements] technologiques] à l'exclusion du grain [et d'autres produits destinés à la commercialisation.]/

Option 2

[une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture [mise au point par le bénéficiaire] [et dérivée du matériel tel que défini à l'Article 4.1, grâce à la recherche et à la sélection] qui incorpore [par pedigree, au moins 25 pour cent du matériel ou qui contient un caractère identifiable de valeur ou une caractéristique essentielle du matériel] [du matériel auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral, qui a fait l'objet [d'une innovation] [d'une mise au point] et qui est destiné à la commercialisation.]/

Par « *incorporation* », on entend

Option 1

[l'incorporation [physique] dans un produit de tout [petite partie d'un] matériel génétique] [génotype obtenu à partir de matériel] [gène ou unité fonctionnelle de l'hérédité de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture] auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral, [sans tenir compte de l'expression d'un caractère] [qui aboutit à l'expression d'un caractère fonctionnel qu'il est intéressant de conserver.]/

Option 2

[l'incorporation, par sélection généalogique, d'au moins [25 pour cent (25%)] du matériel (comme défini à l'Article 4.1 ci-après) ou l'incorporation d'un caractère identifiable de valeur ou d'une caractéristique essentielle du matériel.]

[« *Disponible sans restriction* »²: un produit est considéré comme disponible sans restriction à des fins de recherche et de sélection lorsqu'il peut être utilisé à des fins de recherche et de sélection sans aucune obligation juridique ou contractuelle ou restriction biotechnologique ou technologique, [ou toute autre restriction], qui empêcherait son utilisation [ou celle de tout autre produit] [l'utilisation de ses unités fonctionnelles de l'hérédité] de la façon spécifiée dans le Traité. [La disponibilité ne dépend pas d'un type précis de droit de propriété intellectuelle revendiqué pour le produit, mais de la façon dont le détenteur du droit de propriété intellectuelle choisit de mettre le produit à la disposition d'autres bénéficiaires].

[Par « *ventes nettes* », on entend les ventes brutes du (des) produit(s) par le bénéficiaire, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs, à une tierce partie indépendante, moins la somme des: a) remises, d'un montant habituel dans ce secteur pour achats en quantité ou paiement comptant ou accordées à des grossistes et distributeurs; b) montants remboursés ou crédités en raison d'un refus ou d'un renvoi; c) toutes dépenses de fret ou autres coûts de transport, de douane, tarifs douaniers, droits d'assurance, de vente et d'accise fondés directement sur les ventes, sur le chiffre d'affaires ou sur la livraison du (des) produit(s).]

[Par « *ventes brutes* », on entend les recettes provenant de la vente, de l'octroi de licences et d'accords contractuels, de la location et de toute autre recette découlant de la commercialisation, avant déduction de tout coût ou taxe.]

4. OBJET DE L'ACCORD DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

4.1 Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture citées dans l'*Appendice 1* au présent accord (ci-après dénommées le « matériel ») [et les informations y relatives figurant dans l'alinéa 6.1b [et dans l'*Appendice 1*]] sont transférées par la présente du fournisseur au bénéficiaire dans les conditions fixées dans le présent accord.

/5. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

5.1 [Le présent accord est conclu dans le cadre du Système multilatéral et est exécuté et interprété conformément aux objectifs et aux dispositions du Traité.]

5.2 Les Parties au présent accord conviennent de ce que (*la personne morale représentant l'Organe directeur*), en tant que tierce personne bénéficiaire, a le droit de suivre l'exécution du présent accord et d'engager des procédures de règlement des différends, conformément à l'Article 9.2, en cas de violation de l'Accord.

5.3 Les droits relatifs au suivi et au *locus standi* mentionnés à l'Article 5.2 incluent, sans s'y limiter, le droit de:

- a) demander des échantillons de tout produit au fournisseur et au bénéficiaire et des informations relatives à l'exécution de leurs obligations en vertu des Articles 6.1 et 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.10, 7.11 et 7.13, y compris aux relevés de comptes;

² Ce texte pourrait aussi être inséré dans l'Article 7.

- b) engager des procédures de règlement des différends conformément à l'Article 9 du présent accord, en cas de manquement aux obligations dont il est fait état à l'alinéa a) ci-dessus.

5.4. Les droits accordés à la (*personne morale représentant l'Organe directeur*) mentionnés ci-dessus n'empêchent pas le fournisseur, ni le bénéficiaire, d'exercer leurs droits en vertu du présent accord.]]

6. DROITS ET OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

6.1 Le fournisseur s'engage à transférer le matériel [et les informations y relatives mentionnées à l'Article 6.1b] conformément aux dispositions suivantes du Traité:

- a) L'accès est accordé rapidement, sans qu'il soit nécessaire de suivre individuellement les entrées et gratuitement ou, lorsqu'un paiement pour frais est requis, il ne doit pas dépasser les coûts minimaux engagés;
- b) Toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation en vigueur, toute autre information descriptive associée disponible et non confidentielle sont jointes aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture fournies;
- [c) L'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point, y compris au matériel en cours de mise au point par les agriculteurs, reste à la discrétion des obtenteurs, pendant la période de leur mise au point;]
- [d) L'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture protégées par des droits de propriété intellectuelle et par d'autres droits de propriété est consenti conformément aux accords internationaux et aux lois nationales pertinents.]
- [e) Le fournisseur notifiera à la tierce partie bénéficiaire le nom et l'adresse des parties, le matériel transféré et la date de l'Accord.]

7. DROITS ET OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

7.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser ou conserver le matériel uniquement à des fins de recherche, de sélection et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, à l'exclusion des utilisations chimiques ou pharmaceutiques et/ou d'autres utilisations industrielles non alimentaires et non fourragères.

7.2^{3 4} Le bénéficiaire ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle ni aucun autre droit limitant l'accès facilité au matériel fourni en vertu du présent accord ou à des parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue du Système multilatéral.

[7.3 Le bénéficiaire peut obtenir un droit de propriété intellectuelle ou d'autres droits concernant le produit, si les critères relatifs à ces droits sont respectés conformément à la législation nationale.]

³ [Sont exclus du « matériel, ou ses parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue » les cas dans lesquels, par exemple, un gène est séparé ou affiné à partir du matériel ou de ses parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue au titre du présent accord en vue de préciser ses fonctions.]

⁴ « Le matériel ou ses parties ou composantes génétiques sous la forme reçue du Système multilatéral » inclut les semences, organes, tissus, cellules, gènes et ADN provenant du matériel fourni au titre du présent accord.

[7.4 Si le bénéficiaire obtient un droit de propriété intellectuelle sur un produit qui contient du matériel génétique ou des composantes génétiques reçus du Système multilatéral au titre du présent accord, il doit en informer la tierce partie bénéficiaire]

[7.5 Le matériel génétique fourni au titre du présent accord et qui est protégé par des droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété ne doit être utilisé que dans le respect des accords internationaux pertinents et conformément aux législations nationales en vigueur.]

7.6 Si le bénéficiaire conserve le matériel fourni, il le tient à la disposition du Système multilatéral, de même que les informations y relatives visées à l'Article 6.1b, par le biais de l'Accord type de transfert de matériel.

7.7 Si le bénéficiaire transfère le matériel et les informations y relatives visées à l'Article 6.1b fournis en vertu du présent accord [ou un produit en cours de mise au point provenant dudit matériel,] à une autre personne ou entité [à des fins de recherche et de sélection], il le fait [dans les conditions fixées par] [en vertu de l'] [un nouvel] Accord type de transfert de matériel [et doit en informer l'Organe directeur du Traité ou toute autre personne désignée à cet effet.] [Le bénéficiaire n'a pas d'autres obligations concernant les mesures prises par toute autre tierce partie du transfert.]

[7.8 Tout transfert ultérieur de matériel fourni est assujéti aux droits du pays d'origine des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

[7.9 Sous réserve du respect des dispositions des Articles 7.10 et 7.11 ci-après, le bénéficiaire peut commercialiser un ou plusieurs produits.]

7.10 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture incorporant du matériel visé à l'Article 4.1 du présent accord [et si ce produit n'est pas disponible sans restriction pour d'autres bénéficiaires à des fins de recherche et de sélection,] le bénéficiaire verse [un pourcentage fixe des recettes brutes résultant de la commercialisation des produits obtenus à partir de la ressource phylogénétique en question] [sur la base des recettes brutes résultant de la commercialisation de produits obtenus à partir de la ressource phylogénétique en question] au mécanisme établi par l'Organe directeur à cet effet conformément [à la formule et] aux instructions bancaires énoncées dans l'*Appendice 2* au présent accord. [Ce pourcentage est révisé à intervalles réguliers par l'Organe directeur, conformément à l'Article 13.2d ii) du Traité.]

[7.11

Option 1

[Le bénéficiaire est encouragé à déposer les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les informations y afférentes mises au point par le bénéficiaire et incorporant le matériel par le biais de la recherche et de la sélection dans le Système multilatéral, de façon qu'il soit disponible par la suite pour la recherche et la sélection.]

Option 2

[Le bénéficiaire met à la disposition du Système multilatéral, par le biais du système d'information prévu à l'Article 17 du Traité, toutes les informations non confidentielles et partage les avantages non monétaires résultant de la recherche-développement effectuée sur le matériel génétique et ses composantes reçus du Système multilatéral.]

[7.12 Le bénéficiaire est encouragé à partager les avantages non monétaires associés à toute ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture qu'il a mise au point intégrant le matériel [comme mentionné à l'Article 4.1] avec le Système multilatéral. Ces avantages non monétaires peuvent inclure:

- a) l'échange d'informations, comme énoncé par exemple à l'Article 13.2a du Traité;
- b) l'accès aux technologies et le transfert de technologies, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2b du Traité;
- c) le renforcement des capacités, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2c du Traité; et
- d) le partage d'autres avantages découlant de la commercialisation, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2d du Traité.]

[7.13 Le bénéficiaire qui obtient des droits de propriété intellectuelle restrictifs sur tout produit mis au point à partir du matériel génétique ou de ses composantes issu du Système multilatéral et transfère ces droits de propriété intellectuelle restrictifs à une tierce partie, transfère les obligations relatives au partage des avantages découlant du présent accord à cette tierce partie].

[7.14 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture appartenant à (*une espèce cultivée figurant sur la liste de l'Appendice 1 au Traité*), le bénéficiaire verse au mécanisme établi par l'Organe directeur au titre de l'Article 19.3f, *% des recettes brutes découlant de cette commercialisation, conformément aux instructions bancaires énoncées dans l'*Appendice 2* au présent accord.]

/8. [DROIT APPLICABLE] [INTERPRÉTATION]

8.1

Option 1

[Le droit applicable inclut les principes généraux du droit, le Traité et les décisions de l'Organe directeur.]

Option 2

[Le droit applicable inclut les Principes généraux du droit et les Principes UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2004), compte dûment tenu des objectifs et des dispositions pertinentes du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

9. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS⁵

9.1 Le règlement des différends [ne] peut être demandé [que] par le fournisseur ou le bénéficiaire [ou une personne dûment désignée pour représenter les intérêts des tierces parties bénéficiaires en vertu du présent accord.] [étant entendu que l'Organe directeur peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée s'il estime qu'il y a eu violation de l'Accord.]

9.2 Tout différend découlant du présent accord est résolu de la manière suivante:

⁵ Il pourra être nécessaire d'inclure dans cet article le *locus standi* pour la tierce partie bénéficiaire.

[(nouvel alinéa a) Interprétation: le présent accord de transfert de matériel peut être interprété sur la base des dispositions du Traité, des Principes généraux du droit et des décisions de l'Organe directeur:]

a) Règlement à l'amiable: les Parties tentent en toute bonne foi de résoudre par la négociation tout différend découlant du présent accord ou lié au présent accord. Si le différend n'est pas résolu dans un délai de [**] jours/mois, l'une ou l'autre des Parties peut recourir à la médiation, comme stipulé à l'alinéa b) ci-après.

b) Médiation: si le différend n'est pas résolu par la négociation, les Parties s'efforcent de régler leur litige en faisant appel à la médiation d'une tierce partie neutre désignée d'un commun accord. Si le différend n'est pas résolu dans un délai de [**] jours/mois à compter de la date à laquelle la médiation a commencé, l'une ou l'autre partie peut [demander] [proposer] un arbitrage comme stipulé à l'alinéa c) ci-après.

c) Arbitrage: si le différend n'est pas résolu par la médiation, il est soumis [par accord entre les deux Parties,] à un arbitrage rendu par [un organe d'arbitrage sous réserve du consentement des deux Parties]/[le mécanisme d'arbitrage d'un organe international [tel que la Chambre de commerce internationale]/[un groupe d'experts établi par l'Organe directeur à cette fin] [un groupe d'experts établi conjointement par un mécanisme d'arbitrage international existant et l'Organe directeur]. [Le résultat de cet arbitrage est contraignant pour les deux Parties.]

10. POINTS SUPPLÉMENTAIRES

/Garantie

10.1 Le fournisseur n'apporte aucune garantie quant à la sécurité ou au [droit au] matériel, ni en ce qui concerne la précision ou l'exactitude de toute donnée de passeport ou autre fournie avec le matériel. Il n'apporte pas davantage de garantie en ce qui concerne la qualité, la viabilité ou la pureté (génétique ou mécanique) du matériel fourni. L'état phytosanitaire du matériel n'est garanti que dans la mesure des indications figurant dans un éventuel certificat phytosanitaire les accompagnant. Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du respect de toute réglementation et règle [pertinente] [de son pays] relative aux mesures de quarantaine et à la biosécurité applicable à l'importation ou à l'homologation de matériel génétique.]

/Durée de l'Accord

10.2 Le présent accord demeure en vigueur aussi longtemps [que le Traité lui-même] [qu'il n'est pas dénoncé conformément à l'Article 10.5 [dénonciation], étant entendu que les obligations et droits énoncés dans les Articles [...] perdureront après la dénonciation du présent Accord type de transfert de matériel].]

Totalité de l'Accord

10.3 [Les dispositions du présent accord constituent la totalité de l'Accord de transfert de matériel entre les Parties [à l'ATM] et les Parties [à l'ATM] n'ont aucune autre prétention ni ne proposent aucune autre garantie que celles figurant dans l'Accord] [, reconnaissant que les obligations découlant de cet ATM sont exclusivement à la charge des Parties à l'Accord].

/Paiements volontaires

10.4 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture et qui incorpore du matériel tel que mentionné à l'Article 4.1 du présent accord et si ce produit est disponible sans restriction à des fins de recherche et de sélection,

le bénéficiaire est encouragé à effectuer [le paiement spécifié à l'Article 7.10] [des paiements volontaires] au profit du mécanisme établi par l'Organe directeur à cette fin [, conformément aux instructions bancaires énoncées dans l'Appendice 2 au présent accord].]

Dénonciation

10.5 Sans préjudice de l'Article 10.2, l'une ou l'autre partie au présent ATM peut dénoncer celui-ci avec effet immédiat en le notifiant à l'autre partie, si celle-ci contrevient à l'une des dispositions du présent accord.]

11. [SIGNATURE/ACCEPTATION] [SIGNATURE]

Option 1

[Signé
(Fournisseur)
Au nom de (Institution fournissant le matériel)*
Date

Signé
(Bénéficiaire)
Au nom de (Institution bénéficiaire) *
Date

Option2

[L'acceptation et l'utilisation du matériel constituent une acceptation des conditions énoncées dans le présent accord]

Option 3

[La fourniture du matériel d'origine est expressément subordonnée à l'acceptation des conditions du présent accord. L'acceptation du matériel d'origine par le bénéficiaire constitue une acceptation des conditions du présent accord.

Signatures: (*facultatives, selon les exigences de certaines juridictions*).

Je soussigné (*nom complet du responsable autorisé*) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du fournisseur et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Signature.....

Date.....

* Selon que de besoin.

Je soussigné (*nom complet du responsable autorisé*) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du bénéficiaire et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Signature.....

Date.....

APPENDICE 1**[LISTE DU MATÉRIEL FOURNI]**

Le présent appendice donne la liste du matériel fourni au titre du présent accord et les informations y relatives mentionnées à l'Article 6.1b.

Les informations en question sont données ci-après ou peuvent être obtenues sur le site web à l'adresse: (*URL*)

[Pour chaque matériel indiqué sur la liste, les renseignements ci-après sont inclus:

- toutes les données de passeport disponibles, y compris le nom scientifique ou toute autre désignation appropriée (telle que le numéro d'échantillon) [et le pays de collecte ou le premier fournisseur du matériel], et
- d'autres renseignements connexes, tels qu'une description écrite détaillée, tout caractère agronomique identifiable et/ou caractéristique essentielle et la forme sous laquelle est fourni le matériel (semence, fruit, feuilles, bois de greffe, tubercule, etc.).]

[Toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation nationale en vigueur, toute autre information descriptive associée non confidentielle concernant le matériel fourni au titre du présent accord sont mises à disposition par les présentes.]

APPENDICE 2

PAIEMENT AU TITRE DU PARTAGE DES AVANTAGES

[1.⁶ Si le bénéficiaire [, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs] commercialise un ou plusieurs produits, il versera des redevances de] [*** pour cent (**%)] des [ventes nettes du ou des produits] [recettes brutes découlant des produits commercialisés obtenus à partir des ressources phylogénétiques en question]; mais aucune redevance ne sera exigible sur tout produit présentant les caractéristiques suivantes:

[a) produit disponible sans restriction pour d'autres travaux de recherche et de sélection, conformément aux dispositions de l'Article 3 du présent accord]

[b) produit acheté ou obtenu d'une autre façon auprès d'un individu ou d'une entité qui a déjà payé des redevances sur le ou les produits ou qui est exempté du paiement de redevances conformément aux dispositions de l'alinéa a) ci-dessus]

[c) produit vendu ou négocié comme une marchandise.]]

[2. Le bénéficiaire présentera à l'Organe directeur, dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter de la fin de chaque année civile se terminant le 31 décembre, un rapport annuel indiquant les ventes nettes de produits du bénéficiaire ou de ses détenteurs de licence ou de concession pendant la période de douze (12) mois prenant fin le 31 décembre, ainsi que le montant des redevances dues.

3. Les paiements seront dus et exigibles dès la présentation de chaque rapport annuel. Tous les paiements dus à l'Organe directeur seront exigibles en (devise spécifique) pour le compte de *(compte fiduciaire ou autre mécanisme établi par l'Organe directeur conformément aux dispositions de l'Article 19.3f du Traité).*

⁶ [Ces options sont sans préjudice de la possibilité d'autres options proposées dans l'*Appendice 2*.]

ANNEXE B

ORDRE DU JOUR, TEL QU'ADOPTÉ

1. Élection des vice-présidents représentant les régions
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Vues générales sur le premier projet d'Accord type de transfert de matériel
4. Examen du texte du premier projet d'Accord type de transfert de matériel
5. Travaux ultérieurs
6. Autres questions
7. Adoption du rapport

ANNEXE C

**MANDAT DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE
L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL**

Portée de ses travaux

- Élaborer une première version de l'Accord type de transfert de matériel mentionné à l'Article 12.4 du Traité international sur la base du premier projet établi comme décrit ci-après qui sera soumise à l'Organe directeur à sa première session pour examen et adoption, compte tenu du rapport du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel, des orientations données dans le rapport de la deuxième réunion du Comité intérimaire et des contributions des groupes régionaux
- L'ensemble du processus et le projet seront conformes au Traité international

Composition du Groupe de contact

- Douze pays par région ou douze représentants par région, selon les décisions régionales, à l'exception des régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest qui ont six représentants chacune. Un maximum de trois conseillers par pays peuvent être présents en même temps dans la salle de réunion. Les conseillers n'ont pas droit à la parole. Une liaison télévisuelle permet aux conseillers non autorisés à pénétrer dans la salle de suivre la réunion.

Président du Groupe de contact

- Le Président du Groupe d'experts est le Président du Groupe de contact. Des Vice-présidents représentent les régions. Le Président et les Vice-présidents constituent le Bureau.

Organisations compétentes à inviter

- Le GCRAI est invité à désigner un représentant en fonction de son expertise technique pour participer au Groupe de contact.
- La CDB, l'OMPI et l'UPOV sont invitées à envoyer un représentant pour fournir une assistance technique au Groupe de contact à sa demande.

**Établissement du premier projet d'Accord type de transfert de matériel examiné par le
Groupe de contact à sa première réunion**

- Le Secrétariat de la Commission, avec l'appui du Bureau juridique et sous la gouverne et la supervision du Président du Groupe de contact en consultation avec les présidents des groupes régionaux et le Président de la deuxième réunion du Comité intérimaire, établit le premier projet d'Accord type de transfert de matériel pour examen par le Groupe de contact à sa première réunion
- Le projet d'Accord type de transfert de matériel est distribué aux Membres du Groupe de contact huit semaines au moins avant que celui-ci ne se réunisse

Calendrier des travaux du Groupe de contact

- Les groupes régionaux sont invités à désigner leurs représentants au Groupe de contact avant la fin du mois de février 2005, de façon que le Groupe de contact puisse se réunir si possible au cours du premier semestre de l'année, sous réserve que des ressources extrabudgétaires suffisantes soient disponibles, notamment pour financer la participation des représentants du Groupe de contact venant de pays en développement.
- Le Groupe de contact fera rapport à l'Organe directeur à sa première session

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/1	Projet d'ordre du jour et du calendrier provisoires
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2	Premier projet d'Accord type de transfert de matériel préparé par le Secrétariat
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2 Add.1	Notes explicatives sur le premier projet d'Accord type de transfert de matériel préparé par le Secrétariat
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/3	Synthèse des observations reçues au sujet du premier projet d'Accord type de transfert de matériel préparé par le Secrétariat

Documents d'information

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.1	Mandat du Groupe de contact
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.2	Liste des documents
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.3	Note d'information à l'intention des participants
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États membres

Études de référence

Étude de référence n° 25	Arbitrage international
Étude de référence n° 26	Méthodes d'expression de l'acceptation des modalités et conditions des ATM: accords "sous plastique" et accords "au clic"
Étude de référence n° 27	Pratiques commerciales en matière d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Autres documents

CGRFA/IC/MTA-1/04/Rep

Rapport sur les conclusions du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel

CGRFA/MIC-2/04/Rep

Rapport de la deuxième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

CGRFA/IC/Inf.1

Convention de Vienne sur le droit des Traités, Section 3: Interprétation des Traités

*ANNEXE E***LISTE DES PARTICIPANTS**

Président du Groupe de contact: M. Eng Siang LIM
No. 8, 5515/5C
Subang Jaya
47500 Selangor
Malaisie
Téléphone: +60 (3) 56338221
Courriel: eslim_choi@yahoo.com

**REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES
RÉGIONAUX DE LA FAO**

RÉGION	REPRÉSENTANTS	ADRESSE
AFRIQUE	1. Mr Tewelde Berhan GEBRE EGZIABHER	Environmental Protection Authority PO Box 12760 Addis Ababa Ethiopia Tel: +251-1-46 46 06 Fax: +251-1-46 48 82 E-mail: esid@ethionet.et
	2. Mr Godfrey Patrick MWILA	Principal Agricultural Research Officer Ministry of Agriculture, Food and Fisheries c/o SADC Plant Genetic Resources Centre P/Bag CH 6 Farm No. 6300, Great East Rd. Lusaka Zambia Tel: +260-1-233391/2 Fax : +260-1-230515/233746 Cell: 096 745604 E-mail: spgrc@zamnet.zm
	3. M. Didier BALMA	Directeur de la Recherche Scientifique Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique 01 BP 476 Ouagadougou 01 Burkina Faso Téléphone: +226 50308269 Télécopie: +226 50315003 Courriel: dbal@fasonet.bf

4. Ms Maria Antonieta **COELHO**
- Prof. Natural Resources Law
Faculty of Law
University A. Neto
c/o Centro Nacional de Recursos
Fitogenéticos
Prédio Centro Nacional de Investigação
Científica
Avenida Revolução de Outubro
Luanda
Angola
Mobile phone: +244 91206707
E-mail: fitogen@ebonet.net
cnrf@ebonet.net
mamrcoelho@snet.co.ao
5. M. Joseph **KENGUE**
- Chargé de recherche
Institut de la Recherche Agricole
pour le Développement (IRAD)
Coordonateur du Programme National des
Ressources Phytogénétiques
B.P 02067 Yaounde
Cameroun
Téléphone: +237 2316455 (home)
Portable:+237 9913836
Courriel: jkengue2002@yahoo.fr
6. Mr Shadrack **MOEPHULI**
- Assistant Director General
Agricultural Production (ADG-AP)
Department of Agriculture
Private Bag X973
Pretoria 0001
South Africa
Tel: +27 12 3196506/6507/6536
Fax: +27 12 3196347
Cell: 082 801 0911
Email: adgap@nda.agric.za
7. Ms Gillian **MAGGS-KÖLLING**
- Chief, Agricultural Research Officer
National Botanical Ministry of
Agriculture, Water and Forestry Research
Institute
Ministry of Agriculture, Water and
Forestry
Private Bag 13184
Windhoek
Namibia
Tel: +264 61 2022020
Fax: +264 61 258153
E-mail: gmk@nbri.org.na

8. M. Cheikh Alassane **FALL**
- Programme Officer
CORAF/WECARD
7, Avenue H. Bourguiba – Castors
B.P. 48
Dakar
Sénégal
Téléphone: +221 825 9618
Télécopie: +221 832 2427/ 825 5569
Courriel: alassane.fall@coraf.org
sene_grtkf@yahoo.fr
9. Mr John **MULUMBA**
WASSWA
- Acting Programme Leader
National Agricultural Research
Organization
Lentebbe Botanical Gardens
P.O. Box 295 or 40
Entebbe - **Uganda**
Tel: +256 41 320638
Fax: +256 41 321070
E-mail: curator@infocom.co.ug
10. Ms Elizabeth **MATOS**
- Presidente
Centro Nacional de Recursos
Fitogenéticos
Prédio Centro Nacional de Investigação
Científica
Av. Revolução de Outubro
CP 10043 (BG) Luanda
Angola
Tel : +244 2 325673/321688
E-mail : cnrf@ebonet.net
fitogen@ebonet.net
- ASIE**
1. Mr Md. Abdus **SAMAD**
- Project Director
Plant Genetic Resources Center
Bangladesh Agricultural Research
Institute
Jozdebpur, Gazipur - 1701
Bangladesh
Tel: +88 02 9261508/9252087 (O)
Fax: +88 02 9128557-8 Ext 166 (Res)
Mobile 0171-431960
E-mail: Aasamadd@yahoo.com
pdpgrcba@bdonline.com
2. Mr Li **WENXING**
- Deputy Division Director
Seed Division, Crop Production
Ministry for Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing- **China**
Tel: + 10 641 928 47
Fax:010 641 928 15
E-mail: liwenxing@agri.gov.cn
nyszzc@agri.gov.cn

3. Mr Sugiono **MOELJOPAWIRO** Director & Plant Breeder
Centre for Plant Variety Protection
Dept. of Agriculture
Jl. Harsono RM No. 3
Ragunan,
Jakarta 12550
Indonesia
Tel: +62 21 7816386 (office)
+62 251 316127 (home)
Fax: +62 21 78840389
E-mail: sugionom@indo.net.id
pawiro@deptan.go.id
4. Mr Nestor **ALTOVEROS** Deputy Director
Institute of Plant Breeding
College of Agriculture
University of the Philippines
Los Banos
College Laguna
Philippines
Tel: +63 49 5362512/ 5363528/ 5362697
Fax: +63 49 5363438
E-mail: ncaltoveros@yahoo.com
5. Mr Masao **OKAWA** Examiner
Plant Variety Examination Office
Seed and Seedlings Division
Agricultural Production Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Japan
Tel. +813 35810518
Fax.+813 35026572
E-mail: masao_ookawa2@nm.maff.go.jp
6. Mr Taesan **KIM** Director
Genetic Resources Division
Rural Development Administration
225, Seodundong Suwon
Kyunggido 441-707
Republic of Korea
Tel: +82-31-299-1801
Fax: +82-31-294-6029
E-mail: gmo0212@rda.go.kr

7. Mr Rashid **ANWAR**
- Deputy Director General (IABGR)
National Agricultural Research Centre
PARC-NARC Park Road
Islamabad
Pakistan
Tel: +92 51 9255203 (Off)
+92 51 229 2593 (Home)
Fax: +92 51 9255201
E-mail: rashid1946@yahoo.com
8. Mr Han Hee **CHAN**
- Director, Rice
Industrial Crops and Floriculture Division
Department of Agriculture, Wisma Tani
Lot 442, Precent 4
Government Administration Center
62624 Putrajaya
Malaysia
Tel: +603 88703212
Fax: +603 88889295
E-mail: chanhh@doa.gov.my
9. Mr Wichar **THITIPRASERT**
- Director Post Harvest and Processing
Research and Developing Office
Department of Agriculture
Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Tel: +66 29406868
Fax: +66 25795788
E-mail: wichar_doa@hotmail.com
wichar@mozart.inet.co.th
wichar@inet.co.th
- EUROPE**
1. Mr Frank **BEGEMANN**
- Information Centre for Biological
Diversity (IBV)
Villchgasse 17
53177 Bonn
Germany
Tel: +49 228 9548200/202
Fax: +49 228 9548220
E-mail: begemann@zadi.de
2. Mr Jan **BORRING**
- Senior Advisor
Ministry of Environment
Box 8013 DEP (Myntgaten)
0030 Oslo
Norway
Tel: +47 22 24 59 63
Fax: +47 22 24 27 55
E-mail: jpb@md.dep.no
Jan.petter.borring@md.dep.no

3. Mr Alwin **KOPSE**
- Senior Adviser
Etat-major direction
Office Fédéral de l'Agriculture
c/o Mr François Pythoud
Mattenhofstrasse 5
CH – 3003 Berne
Switzerland
Tel: +41 31 323 9069/+41 79 816 16 68
E-mail: alwin.kopse@syngenta.com
4. Mme Andrée **SONTOT**
- Chargée de Mission
Bureau des Ressources Génétiques
16, Rue Claude Bernard
75231 – Paris Cedex 05
France
Téléphone: +33 1 44087270
Télécopie: +33 1 44087263
Courriel: andree.sontot@inapg.inra.fr
5. M. François **BURGAUD**
- Groupement National
Interprofessionnel des semences et plants
Direction des relations extérieures
44, Rue du Louvre
75001 Paris - **France**
Téléphone: +33 1 42 33 76 94
Télécopie: +33 1 42 33 27 74
Courriel: francois.burgaud@gnis.fr
6. Mr Bert **VISSER**
- Centre for Genetic Resources the
Netherlands
PO Box 16
6700 AA Wageningen
The Netherlands
Tel: +31 317 477184
Fax: +31 317 418094
E-mail: bert.visser@wur.nl
7. Ms Leena **HÖMMÖ**
- Agricultural Counsellor
Research and Extension Unit
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
00023 Government
Finland
Tel: +358 9 16052420/529 19
Fax: +358 9 16052203
E-mail: leena.hommo@mmm.fi
8. Mr Bent **SKOVMAND**
- Director
Nordic Gene Bank
Box 41/ 23053 Alnarp
Sweden
Tel: +46 40 53 66 44
Fax: +46 40 53 66 50
E-mail: bent@ngb.se

9. Mr Martyn **IBBOTSON**
- Head of Genetic Resources and
Sponsorship Unit
Research Policy International Division
Department for Environment, Food and
Rural
Affairs
Room 303, Cromwell House
Dean Stanley Street
Westminster London SW1P 3JH
United Kingdom
Tel: +44 20 72381653
Fax: +44 20 72381658
E-mail: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk
10. Mr Mario **MARINO**
- Fonctionnaire
Ministère pour les Politiques Agricoles et
Forestières
Via XX Settembre 20
00187
Rome
Italie
Tel: +39 06 46656093
Fax: +39 06 42014246
E-mail: m.marino@politicheagricole.it
11. Mr Mesut **KESER**
- Deputy Director General
Ministry of Agricultural and Rural Affairs
General Directorate of Agricultural
Research
P.O. Box 78
06171 Yenimahalle – Ankara
Turkey
Tel: +90 312 3157629
Fax: +90 312 3153448
E-mail: mesut_keser@ankara.tagem.gov.tr
mkeser@tagem.gov.tr
12. Mr Kay **BEESE**
- European Commission
Directorate General for Health and
Consumer Protection
200 rue de la Loi (office : F101 05/90)
B-1049 Brussels
Belgium
Tel : +32 2 2966808
Fax :+ 32 2 296 93 99
E-mail: kay.beese@cec.eu.int

**AMÉRIQUE
LATINE ET
CARAÏBES**

1. Mr Luis Guillermo **GONZALEZ RODRIGUEZ**
Comisión Nacional de Recursos Fitogenéticos
Apdo 8686-1000
San José
Costa Rica/ Central America
Tel: +506 2412865
Fax: +506 2366713
Cell: +506 379 2548
E-mail: luigonza@racsa.co.cr
luisgonzalez@amnet.co.cr
2. Ms Ana **BERRETTA**
Comité Nacional Recursos Fitogenéticos
MGAP/ INIA ESTANZUELA
Colonia
Uruguay
Tel: +598 52 23 187/ +598 574 8000
Fax: +598 2
E-mail: ana@inia.org.uy
sejecutiva@procisur.org.uy
3. Ms Teresa **AGÜERO TEARE**
Responsable de los Temas Ambientales,
Bioseguridad y Recursos Genéticos del
Departamento de Políticas de la Oficina de
Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40, Santiago -**Chile**
Tel: +56 2 3973039
Fax: +56 2 3973044
E-mail: taguero@odepa.gob.cl
4. Mr Modesto **FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVEIRA**
Oficial para el Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Medio Ambiente (CITMA)
Capitolio Nacional - Prado y San José
La Habana
Cuba
Tel: +53 7 8670598
Fax: +53 7 8670615
E-mail: modesto@citma.cu
mffds@yahoo.com
5. Mr César **TAPIA BASTIDAS**
Líder del Departamento Nacional de
Recursos Filogenéticos y Biotecnología
(DENAREF)
Del INIAP
Panamericana Sur Km 1 CP 17-01-340
Ecuador
Tel: +593 098719782(Mobile)
+5932 2693359 (Office)
Fax: +5932 2693359
E-mail: denaref@ecnet.ec
denareg@yahoo.com

6. Ms Vanesa **LOWENSTEIN**
Dirección Nacional de Mercados
Secretaría de Agricultura, Ganadería y
Pesca
Paseo Colón 922
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentina
Tel: +54 11 43492147
Fax: +54 11 43492242
E-mail: vlowen@mecon.gov.ar
7. Mr. Hadil **DA ROCHA VIANNA**
Minister
Division of the Environment
Brazilian Ministry of External Relations
Brazil
Tel: 5561 411 6673/411 6985
Fax: 5561 322 5523
E-mail: hadil@mre.gov.br
8. Mr. César **AZURDIA PEREZ**
Consejo Nacional de Areas Protegidas
5 Avenida 6-06, zona 1 Edif. IPM, 5 Nivel
Ciudad de Guatemala/ 2a.Calle B 1-07
Lomas del Sur, Villa Nueva
Guatemala/ Central America
Tel: +502 22532158/ 22381188
Fax: +502 22534141
E-mail: cazurdia@conap.gob.gt
- PROCHE-ORIENT**
1. Mr. Javad **MOZAFARI**
Head
National Plant Genebank of Iran
Seed and Plant Improvement Institute
P.O. Box 4119
Mahdasht Road
Karaj 31585
Iran
Tel: +98 261 2701260
Mobile: +98 9123018753
E-mail: jmozafar@yahoo.com
2. Mr. Ibrahim **BEN AMER**
Head
National GeneBank
Agricultural Research Centre
P.O. Box 2480
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: +218 21 3705396/322 9163
Fax: +218 21 3614993
E-mail: benamer55@yahoo.com

3. Mr. Mousa **AL FAYAD** Director
Genetic Resources and Medicinal Plants
Director of Biodiversity and Genetic
Research Programme
National Centre for Agricultural Research
and Technology Transfer (NCARTT)
P.O. Box 639, Baqa' 19381
Jordan
Tel: +962 6 4725071 or +962 77 7850914
Fax: +962-6 4726099
E-mail: musaf20022002@yahoo.com
4. Mr. Mahmud **DUWAYRI** Faculty of Agriculture
University of Jordan
Amman
Jordan
Tel: +962 77 77 805080/ 962 6 5355000
ext. 2510
+962 6 5151129 (Home)
+962 79 5222233 (mobile)
Fax: +962 65 151129
E-mail: duwayri@go.com.jo
duwayri@ju.edu.jo
5. Mr. Shaker **JOUDEH** Deputy Minister of Agricultural Services
Palestinian authority
Tel: +97-2-2961083
Fax: +970-59-21 257 805
E-mail: AOAD@planet.com
6. Mr. Mohamed **WALID TAWIL** Deputy Director General
General Commission for Scientific
Agricultural Research (GCSAR)
P.O. Box 113
Damascus-Douma
Syrian Arab Republic
Tel: +963 11 5744053
Fax: +963 11 5757992
E-mail: gcsarpbio@mail.sy
7. Mr. Abdul Aziz Salim **AL-HARTHY** Director, Agricultural Production
Research Center
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 50 –PC 121
SEEB
Sultanate of Oman
Tel: +968 26893131
Fax: +968 26893097
E-mail: omar95@yahoo.com

8. Mr. Mohamed Abdel **HAMID KHALIFA**
- Chairman
National Gene Bank
9 El Gamaa St
Giza Gamaa
Cairo - **Egypt**
Tel: +202 569 3241/ 569 3240
Fax: +202 569 3240
E-mail: mamkhalifa@hotmail.com
9. Ms. Fadilah **AL-SALAMEEN**
- Biotechnology Department
Kuwait Institute for Scientific Research
P.O. Box 24885
13109 – Safat
Kuwait
Tel: +965 4836100 Ext. 4325
Fax: +965 4834670
E-mail: fsalamian@safat.kisr.edu.kw
10. Mr. Ali **AL-SHURAI**
- Agricultural Research & Extension
Authority (AREA)
Director General of the National Genetic
Resources
Centre
Office P.O. Box Dhamar (87148)
Res. P.O. Box Hodeidah (3411)
Republic of Yemen
Tel & Fax: +967 6 423917/ 423914
Mobile: +967 77903633
E-mail: shuraiaa@yahoo.com
shurai@y.net.ye
- AMÉRIQUE DU
NORD**
1. Mr. Campbell G. **DAVIDSON**
- International Science
Program Director - Genetic Resources
Agriculture and Agri-Food Canada
Room 762, Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K14 0C5
Canada
Tel: +1 613 6942521
Fax: +1 613 7597771
Cell: +1 613 3712994
E-mail: CDavidson@agr.gc.ca
2. Mr. Bryan L. **HARVEY**
- Professor Plant Sciences
University of Saskatchewan
51 Campus Drive
Saskatoon SK S7N 5c8
Canada
Tel: +1 306 9665795
Fax: +1 306 9665015
E-mail: bryan.harvey@usask.ca

3. Mr Stan **BENDA**
- Senior Counsel
Department of Justice Canada
Regulatory Law Section
Exchange Tower, 130 King Street West
Suite 3400
P.O. Box 36, Toronto Ontario, M5X 1K6,
Canada
Tel: +1 416 9739261
Fax: +1 416 973-5004
E-mail: Stan.benda@justice.gc.ca
4. Mr David B. **HEGWOOD**
- Agricultural Minister-Counsellor
Alternate Permanent Representative
U.S. Mission to the U.N. Agencies
Piazza del Popolo, 18
Via Vittorio Veneto 119/A
00187 Rome, Italy
Tel: +39 06-46743507
Fax: +39 06 46743520
E-mail: david.hegwood@usda.gov
5. Ms June **BLALOCK**
- Coordinator, Technology Licensing
Program
Office of Technology Transfer
Agricultural Research Service
U.S. Department of Agriculture
5601 Sunnyside Avenue, Room 4-1158
Beltsville, MD 20705-5131
USA
Tel: +1 301 5045989/5257
Fax: +1 301 504 5060
E-mail: june.blalock@nps.ars.usda.gov
DJB@ars.usda.gov
6. Ms Katy **YOUEL PAGE**
- Office of the Legal Adviser (L/OES)
U.S. Department of State
2201 C Street NW
Washington, DC 20520
USA
Tel: +1 202 647 1698/1370
Fax: + 1 202 736 7115
E-mail: pageky@state.gov
1. Mr Luigi **GUARINO**
- Plant Genetic Resources Advisor
Secretariat of the Pacific Community
(SPC)
Private Mail Bag, Suva,
Fiji Islands
Tel : +679 337 0733 ext. 230
Dir: +679 337 9230
Cell: +679 931 4423
Fax: +679 337 0021
E-Mail: luigiG@spc.int

**PACIFIQUE SUD-
OUEST**

2. Mr John **MADDEN**

Senior Manager, Trade and Environment
International Food and Agriculture
Service Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 6272 4468
Fax: +61 2 6272 4568/ 4600
email: john.madden@daff.gov.au
3. Ms Judy **BARFIELD**

Counsellor Agriculture
Australian Embassy
Via Antonio Bosio, 5
00161 Rome - **Italy**
Tel: +39 06 8527 2376
Fax: +39 06 8527 2346
Cell: 335 5838508
email: judy.barfield@dfat.gov.au
4. Mr **Brett WALKER**

Commercial Manager (Legal)
CSIRO Plant Industry
GPO Box 1600
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 62465064
Fax: +61 2 62465062
E-mail: Brett.Walker@csiro.au
5. Ms **Lucy WALLS**

Senior Policy Analyst
Ministry of Agriculture and Forestry
ASB Bank House, 101-103 The Terrace
P.O. Box 2526
Wellington
New Zealand
Tel: +64 4 4744177
Fax: +64 4 4744206
E-mail: lucy.walls@maf.govt.nz

CONSEILLERS PAR GROUPE RÉGIONAL

RÉGION	NOM DU CONSEILLER	ADRESSE
AFRIQUE	1. Ms. Fiona BAYIGA	Ministry of Justice & Constitutional Affairs P.O. Box 6848, Kampala Uganda Tel: 256 41 23 59 15/256 77 43 23 46 E-mail: fbayiga@yahoo.com
	2. Mr. Julian B. JAFTHA	Senior Manager Genetic Resources Private Bag X973 Pretoria 0001 RSA Tel: +27 12 319 6024 Cell: +82 395 6150 Fax: +27 12 319 6329 E-mail: SMGRM@nda.agric.za
ASIE	1. Mr. Jinbiao WANG	Deputy Division Director Department of International Cooperation Ministry of Agriculture 11 Nong Zhan Guan Nan Li Beijing, 100026, China People's Republic of China Tel: 86 10 64192425 Fax: 65004635, 65003621 E-mail: wangjinbiao@agri.gov.cn Wjb_xyz@yahoo.com
	2. Mr. Jie WANG	Project Officer Biosafety office & Biodiversity Convention office 15 Xizhimennei Nanxiaojie Beijing 100035 People's Republic of China Tel: 8610 66556325 Cell: 13701278069 Fax: 8610 66556329
	3. Mr. Hongju YANG	Section Chief State Intellectual Property Office of China Beijing People's Republic of China

4. Mr. Shumn **WANG**
Deputy Director General, Professor
Institute of Crop Sciences
Chinese Academy of Agricultural Sciences
12 Zhong Guan Cun Nan Da Jie
P.O. Box 100081
Beijing
China
Tel: +86 010 68918567/ 62175628 (O)
68919180 (H)
Fax: +86 010 68975212
5. Mr. Abdullah **WAN DARMAN**.
Assistant Director, Rice, Industrial and
Floriculture Division
Wisma Tani, Precina 4
Government Administration Center,
62624 Putrajaya
Malaysia
Tel: +603 88703602
E-mail: darman@doa.gvt.my
6. Mr. Mohamed Fazin **MAHMUD**
Ministry of Agriculture and Agro-based
Industry
Wisma Tani, lot 491, Precint 4, Pusat
Pentad
Givan Kerajnar Persekutuar
62624 Putrajaya
Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +60388 70 1023
Fax: 03 88886020
E-mail: fazin@agri.gov.my
7. Mr. Takao **NIINO**
Research Leader, Genebank
National Institute of Agrobiological
Sciences
Vice Director
Innovative Technology Division
MAFF Research Council
2-1-2 Kasumigaseki, Chiyodaku,
Tokyo, 100-8950 - **Japan** (MAFF)
Tel: +81 3 3502 3919
Fax: +81 3 3593 2209
E-mail: niinot@affrc.go.jp
8. Mr. Koshiro **ARATA**
Adviser
Ayase 15-18-408, Adachi-ku
Tokyo; **Japan**
Tel : 81335023919
Fax: 81335932209
E-mail . koshiro-arata@nm.maff.go.jp

9. Mr Hiroji **ISOSAKI** Professor
Faculty of Law
Meiji-gakuin University
1-2-37 Shirokanedai
Minato-ku-108-8636
Japan
Tel : 03 54245323
Fax : 03 54215692
E-Mail : isozaki@law.meijigakuin.ac.jp
10. Mr. Li **XIANGFENG** Second Secretary
N°.2 Chao Yang Men Da Jie
Beijing
China
Tel: +8610 65963252
Fax: +8610 65963257
E-mail: li_xiangfeng@mfa.gov.cn
- EUROPE**
1. Mr. A.M. **VAN DEN HURK** Senior Adviser
Biotechnology, Biodiversity and Organics
P.O. Box 462, NL-2800 Al Gouda
Vossenburchkade 68, Gouda
The Netherlands
Tel: +31 182 68 86 68
Fax: +31 182 68 86 67
E-mail: a.vandenhurk@plantum.nl
2. Mr. Fernando **LATORRE** Project Officer on Genetic Resources
Science Directorate, Genetic Resources and
Sponsorship Unit
Room 303, Cromwell House, Dean Stanley
Street, Westminster, London, SW1P 3JH
United Kingdom
Tel: 0207 238 1831
Fax: 0207 238 1658
E-mail: fernando.latorre@defra.gsi.gov.uk
3. Mr. Gisbert **KLEY** Adviser
Im Heidekamp 2
D-59555 Lippstadt
Germany
Tel: +49 2941 61203
E-mail: gekley@t-online.de
4. Ms. Barbara **WEBER** Federal Ministry for Consumer Protection
Division 225
Rochusstr 1
D-53123 Bonn
Germany
Tel: +49 228 529 4378
E-mail: barbara.weber@bmvel.bund.de

5. Mr. Cornelis **NOOME** PB1 4420 AA Kapelle
Netherlands
Tel: +31 113 347900
Fax: +31 113 330110
E-mail: kees.noome@advantaseeds-nl
6. Ms. YLNA **TILANDER** Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture/Food and Consumer
Affairs/Animal Health and Welfare
Division
SE 103 33 Stockholm
Sweden
Tel: +46 8 405 10 00/ 3091 (D)
Fax: +46 8 405 4970
E-mail:
ylva.tilander@agriculture.ministry.se
7. Mme Regime **LOOSLI-SURRANS** Chargée de Mission
DAS/ CE
Ministère des Affaires Etrangères
59, Bd des Invalides
75007 Paris
France
8. Ms Franziska **WOLFF** Adviser
Oko-Institut Novalisstrass 10
D-10115 Berlin
Germany
Tel : 030 280486-71
Fax : 030 280486-88
E-mail : f.wolff@oeko.de
10. Ms Christina **TÖRNSTRAND** Legal Adviser
Ministry of Agriculture
Stockholm; Sweden
Sweden
Tel : +46 8 4051107
E-Mail :
christina.tornstrand@agriculture.ministry.se
11. Ms. Sabine **HOFFMANN-STOCKTER** Adviser
Ministry for Consumer Protection, Food
and Agriculture
Wilhelmstrasse 54, 10117 Berlin
Germany
Tel: 49 1888 529 3933
Fax: 49 1888 529 4549
E-mail: sabine.hoffmann@bmvvel.bund.de

12. Ms. Marie Kraus-**WOLLHEIM** Federal Institute for Intellectual Ownership
Einsteinstrasse 2
3003 Bern - **Switzerland**
Tel: +41 31 3237798
Fax: +41 31 3500675
E-mail : marie.kraus@ipi.ch
13. Mr. François **PYTHOUD** Swiss Federal Office for Agriculture
3003 Bern
Switzerland
Tel: +41 31 3234445
E-mail: francois.pythoud@blw.admin.ch
14. Mr. Jacques **GENNATAS** Head of Sector/ Plant Variety Property Rights
European Commission
Directorate-General for Health and Consumer Protection
European Commission
F101 05/92 BE 1049 Brussels
Belgium
Tel: +32 2 2959713
Fax: +32 2 2969399
E-mail: Jacques.gennatas@cec.eu.int
15. Ms. Grethe Helene **EVJEN** Senior Adviser
Department of Forest and Natural Resource Policy
P.O. Box 8007, Dept N0-0030 Oslo
Norway
Tel: +47 22 249311
Fax: +47 22 242753
E-mail: grethe-helene.evjen@lmd.dep.no
16. Mr. Dirk **de JONG** Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
Department of International Affairs
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
The Netherlands
Tel: +31 70 3784310
Fax: +31 70 3786105
E-mail: d.j.de.jong@minlnv.nl

**AMÉRIQUE
LATINE ET
CARAÏBES**

1. Ms Adriana Sader **TESCARI**
Ministry of External Relations
Division of Environment
Esplanada dos Ministerios
Anex I
70170900 Brasilia- DF
Brazil
Tel : 61 4116673/ 4116674
Fax: 61 3225523
E-mail : astescari@mre.gov.br

2. Mr. Marcio **MAZZARO**
Lawyer
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala
621
70043-900, Brasília - DF,
Brazil
Tel: +55 61 3218-2802
Cell: 61 99816342
Fax: 61 2256097
E-mail: mmazzaro@agricultura.gov.br

3. Mr. Lidio **CORADIN**
Genetic Resources Manager
Ministry for the Environment
Esplanada dos Ministerios
Bloco B- 70068 900 Brasilia, DF
Brazil
Tel: +55 61 40099563
Fax: +55 61 40099587
E-mail: lidio.coradin@mma.gov.br

4. Mr. Leontino Rezende **TAVEIRA**
Ministry of Agriculture
Esplanada dos ministerios
Bloco D, Anexo A, Sala 239
Brasilia – DF – **Brazil**
Tel: +55 61 3218 2547
Fax: +55 61 3224 2842
E-mail: leontino@agricultura.gov.br

5. Mr. Saulo Arantes **CEOLIN**
Permanent Representation of **Brazil** to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome – **Italy**
Tel : +39 06 6789353
Fax : + 39 06 68398802
E-mail : ceolin@brafao.it

6. Mr. Enzo **BENECH**
- Presidente
Instituto Nacional de Semillas
Sede Central
Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km
C.P. 91001 29 Pando
Dpt Canelones - **Uruguay**
Tel: +598 2 288 7099
Fax: +598 2 288 7077
E-mail: inasebenech@adinet.com.uy
7. Ms. Carla **PASCALE MEDINA**
- Secretaria de Agricultura
Ganaderia, Pesca y Alimentos
Av.Paseo Colon 982
2° PISO OF 220
C1063ACW Buenos Aires -**Argentina**
Tel: +54-11 4349 2222/2226
Fax: +54-11 4349 2224
E-mail: cpasca@mecon.gov.ar
8. Mr. Marcelo **FERRER**
- Coordinador Proyecto de Recursos
Genéticos
Instituto Nacional de Tecnología
Agropecuaria
Buenos Aires
INTA EEA Pergamino
CC n. 31 – Ruta 32 Km 4.5
2700 Pergamino
Argentina
Tel: +542 477431250
Fax: +542 477432553
e-mail: mferrer@pergamino.inta.gov.ar
- PROCHE-ORIENT**
1. Mr. M. Ibrahim **EL HAWARY**
- Chief Researcher Emeritus
National Gene Bank of Egypt
Egypt
Tel : 202 5693241-5693248/ 7959595 (H)
Fax : 202 5693240
E-Mail : mohamedielhawary@yahoo.com
- AMÉRIQUE DU
NORD**
1. Mr. Douglas **NEWMANN**
- Senior Conservation Officer
Department of State OES/ETC
RM 4333/ 2201 C ST. NW
Washington DC 20007
USA
Tel: + 1 202 647 1804
E-mail: newmannd@estate.gov

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATION	REPRÉSENTANT	ADRESSE
CGRAI/IPGRI	Mr. Emile FRISON	Directeur Général IPGRI Via dei Tre Denari 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Rome/ Italie Tel: +39 066118202 Fax: +39 066118405 E-Mail: e.frison@cgiar.org
UPOV	Mr. Makoto TABATA	Senior Councillor International Union for the Protection of New Varieties of Plants 34, chemin des Clombettes, 1211 Geneva 20 Switzerland Tel : +41 22 3388739 Fax : +41 22 7330336 E-mail: makoto.tabata@upov.int
OMPI	Mr. Shakeel BHATTI	Senior Program Administrator 34, Chemin des Colombettes 1211 Genève 20 Switzerland Tel: +41 22 3389846/3389111 Fax: +41 22 3388120/7335428 E-mail: shakeel.bhatti@wipo.int

PAYS HÔTE

M. Naceur **HAMZA**
Ingénieur Général
Directeur du laboratoire d'Horticulture à
l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie
2049 Ariana – **Tunisie**
Téléphone: +216 71 755985
Télécopie: +216 71 230077
Courriel: hamza.naceur@iresa.agrinet.tn

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Mr. José T. **ESQUINAS-ALCAZAR**

Secretary,

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54986

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Jose.Esquinas@fao.org

Mr. Clive **STANNARD**

Senior Liaison Officer

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 55480

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Clive.Stannard@fao.org

Mr. Martin Eric **SMITH**

Senior Treaty Support Officer

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 53445

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: MartinEric.Smith@fao.org

Mr. Alvaro **TOLEDO CHAVARRI**

Associated Professional Officer

Genetic Resources for Food and Agriculture

Secretariat of the Commission on Genetic Resources

for Food and Agriculture

Agriculture Department

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54497

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Alvaro.Toledo@fao.org

CONSULTANTS

Mr. Carlos M. **CORREA**
Legal Adviser
CEIDIE
University of Buenos Aires
Monasterio 1138
Vie Lopez 1638
Argentina
E-Mail : ceidie@derecho.UBA.AR

Mr. Gerald **MOORE**
Legal Adviser
Via dei Ceraseti 23
Marino 00040
Rome
Italy
Tel. + 39 06 93546109
E-mail: gerald.moore@pcg.it

Mr. Walter **SMOLDERS**
Legal Adviser
Moerkerkse steenweb 173
B-8310 Sint Kruis
Belgium
Tel +32 50 679390
E-mail: walter.smolders2@pandora.be

BUREAU JURIDIQUE

M. Jean Pierre **CHIARADIA BOUSQUET**
Senior Legal Officer
Room: 455
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: +39 06 570 53956
Fax: +39 06 570 54408
E-mail: JeanPierre.Chiaradia@fao.org

SERVICE DES SEMENCES ET DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (AGPS)

Mr. Arturo J. **MARTINEZ**
Chief
Seed and Plant Genetic Resources Service (AGPS)
Plant Production and Protection Division (AGP)
Agriculture Department
Room: C-704
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: +39 06 570 56574
Fax: +39 065705 6347
E-mail: Arturo.Martinez@fao.org

BUREAU DU REPRÉSENTANT DE LA FAO EN TUNISIE

M. Mustapha M. **SINACEUR**
Sub Regional Representative for
North Africa & Representative in Tunisia
P.O. Box 300
Cité Mahrajène
1082 Tunis Belvédère
Tunisia
Tel: +216 71 847 553, Ext. 201
Fax: +216 71 791 859
E-mail: Mustapha.Sinaceur@fao.org

Mme Saloua **BRAHMI**
Assistant to the Representative
P.O. Box 300
Cité Mahrajène
1082 Tunis Belvédère
Tunisia
Tel: +216 71 847 553, Ext. 204
Fax: +216 71 791 859
E-mail: Saloua.Brahmi@fao.org

Mme Khedija **MAHFOUDH**
Assistant to Technical Department
P.O. Box 300
Cité Mahrajène
1082 Tunis Belvédère
Tunisia
Tel: +216 71 847 553, Ext. 213
Fax: +216 71 791 859
E-mail: Khedija.Mahfoudh@fao.org